

4ème assemblée générale 22 février 2018

Présents : Michel Brünischolz, Gérald Dafflon, Frédéric Oberson, Ruedi Schläfli, Philippe Bapst, Etienne Pittet, Claude Magnin

Excusés : Daniel Droux, Manfred Herren

Secrétaire : Jocelyne Cotting

Lieu : Restaurant Da Mauro, Misery

Heure : 20h00

Excusés : Frédéric Ménétreay, Jérôme Python, Alexandre Schouwey, Alexandre Galley, Georges Baechler, Frédéric Berset, Daniel Aeschlimann, Nicolas Waeber, Florian Bapst

Présents : 31 personnes

Ordre du jour :

1. Accueil et salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 mars 2017 à Matran
(Peut être consulté sur le site www.agri-fribourg.ch ou envoyé sous format papier sur demande)
3. Informations sur les mesures et rapport du président
4. Comptes 2017 et Budget 2018
5. Rapport des vérificateurs
6. Approbation des comptes et du budget
7. Elections statutaires
8. Divers

1. Accueil et salutations

Etienne Pittet salue toutes les personnes présentes au nom de l'association Qualité paysage et les remercie de s'être déplacées. Il rappelle que les membres ont été convoqués en date du 7 février 2018 par courrier postal. Il demande si quelqu'un a des modifications à apporter à l'ordre du jour; ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est approuvé tel que présenté. Il nomme deux scrutateurs qui officieront durant l'assemblée: MM Marc Balzli et Michel Guex.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 mars 2017 à Matran

Le président demande à l'assemblée s'il y a des modifications ou des remarques à apporter au procès-verbal de l'assemblée du 14 mars 2017 à Matran. Il n'y pas de remarques ou de modifications à apporter.

Le président demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal par main levée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par main levée.

4ème assemblée générale 22 février 2018

3. Informations sur les mesures et rapport du président

Etienne Pittet s'appuie sur un power point du Service de l'agriculture pour donner quelques détails et informations sur l'association Glâne-Sarine-Lac. En résumé, l'enveloppe QP pour le canton reste inchangée et se monte à Fr. 12,2 million. Pour l'ensemble du canton, les mesures pour la QP ont été rétribuées à hauteur de 73,6 % pour l'année 2017. Ce taux devrait encore baisser légèrement pour 2018. Sur 2490 exploitations, 1952 participent au projet QP ce qui représente 78 % et sur 605 exploitations d'estivage, 547 participent au projet QP représentant 90 %. Le périmètre GSL couvre 21'000 ha et touche Fr. 3'509'000.- de l'enveloppe cantonale représentant 33 %. Les contrôles sur le terrain ont débuté en 2017, les principales raisons des manquements sont l'absence de convention et la mesure patrimoine pas remplie. Le président rappelle qu'il est important d'imprimer et de signer la convention. Au niveau des modifications dans les mesures pour 2018, il s'agit de la mesure «Visibilité et valorisation du patrimoine sur l'exploitation et/ou l'estivage» pour laquelle la SRPA n'est plus requise pour les poules. Chaque année, les cantons sont invités à une table ronde sur la QP. Il ressort de cette journée que l'OFAG va mettre sur pied un groupe de travail avec comme objectifs un catalogue de mesures nationales et de mesures régionales. Le canton de Fribourg a demandé à être intégré dans ce groupe de travail afin de faire entendre la voix des agriculteurs. La motion Knecht pourrait mettre fin au programme QP dès 2022. Cette motion, acceptée au Conseil national, doit passer au prochainement au Conseil des Etats. C'est une affaire à suivre.

Question : concernant la motion Knecht, est-ce que le comité a les moyens de se défendre ?

Réponse : le seul moyen est d'informer nos conseillers siégeant à Berne.

Remarque : nos exploitations perdent en compétitivité avec ce programme QP, attention à ne pas faire empirer la situation avec de nouvelles mesures.

Réponse : participer au programme QP est un choix de gestion d'exploitation. Avant 2022, les mesures ne peuvent pas être modifiées. Il faut également faire attention à ne pas réduire l'enveloppe budgétaire en diminuant les mesures.

4. Comptes 2017 et budget 2018

Les comptes sont présentés au moyen d'une présentation PP par la caissière. Le bénéfice de l'exercice 2017 se monte à Fr. 4'843,58. Le budget est également présenté avec un bénéfice de Fr. 4'200.-.

Question : Il y toujours du bénéfice ? L'association n'a jamais fait de pertes ?

Réponses : Non il n'y a pas de pertes, mais il faut être conscient que la réserve créée pour le fonctionnement du projet durant les 8 ans diminue chaque année. S'il reste de l'argent à la fin des 8 ans, le but est de reconduire le projet sans demander de nouvelle participation, mais cela reste à confirmer.

5. Rapport des vérificateurs des comptes

Etienne Pittet donne la parole à M. Denis Grandjean pour le rapport de l'organe de contrôle. Les comptes ont été contrôlés en date du 13 février 2018 par MM Denis Grandjean et Alexandre Galley. Ils sont conformes à la réalité et les pièces comptables ont pu être examinées. Les vérificateurs proposent d'accepter les comptes 2017 et d'en donner décharge à la caissière ainsi qu'au comité.

4ème assemblée générale 22 février 2018

6. Approbation des comptes 2017

Etienne Pittet demande à l'assemblée d'approuver par vote à main levée les comptes 2017.
Les comptes 2017 sont approuvés à l'unanimité.

7. Elections statutaires

Il y a lieu de procéder à des élections statutaires lors de cette assemblée 2018.

Les membres du comité à savoir : Bapst Philippe, Ependes, Brünischolz Michel, Estavayer-le-Gibloux, Dafflon Gérald, Autigny, Droux Daniel, Berlens, Herren Manfred, Marly, Magnin Claude, Cottens, Oberson Frédéric, Estévennens et Schläfli Ruedi, Posieux sont tous réélus à l'unanimité.

La caissière et secrétaire, Mme Jocelyne Cotting est réélue à l'unanimité.

Les vérificateurs des comptes, MM Denis Grandjean, Romont et Alexandre Galley, Posieux sont réélus à l'unanimité.

Le vérificateur suppléant, M. Daniel Aeschlimann, Barberêche, est réélu à l'unanimité.

M. Ruedi Schläfli propose à l'assemblée de reconduire M. Etienne Pittet, Romont, à la présidence.

Il est réélu à l'unanimité par acclamation.

8. Divers

Personne ne demande la parole.

Le président remercie les membres du comité, ainsi que la secrétaire et caissière pour leur travail et leur engagement pour la bonne marche de l'association. Il remercie également l'UPF, son directeur M. Frédéric Ménétrey, pour la bonne collaboration et la mise à disposition de salles pour les comités.

Le président clôt l'assemblée à 20h40.

Granges-Paccot, le 23 février 2018

Le Président

La Secrétaire

Etienne Pittet

Jocelyne Cotting